

La légionellose

La légionellose est une infection pulmonaire grave causée par une bactérie qui vit et se multiplie dans les systèmes d'eau à des températures comprises entre 20 et 50°C (température optimale de 35°C). Les légionelles sont des bactéries fréquemment retrouvées dans l'environnement en se développant dans les milieux hydriques ou humides mais elles prolifèrent également dans certains milieux artificiels :

- Les circuits urbains de distributions d'eau chaude,
- Les systèmes de climatisation,
- Les humidificateurs et bacs à condensats,
- Les tours de refroidissements,
- Les équipements médicaux producteurs d'aérosols,
- Les spas, les eaux thermales,
- Les installations aquatiques.



By CDC/James Gathany - Wikimedia commons

La contamination de l'homme se fait par voie aérienne par inhalation de microgouttelettes d'eau (< 5 µm) colonisée. La maladie ne se transmet pas d'une personne à une autre. L'infection n'est pas immunisante et il n'existe pas de vaccin protégeant contre cette maladie.

En milieu professionnel quel est le personnel concerné ?

- Les utilisateurs de réseau d'eau sanitaire,
- Les plombiers travaillant sur les réseaux d'eaux sanitaires,
- Le personnel qui pratique le nettoyage à eau chaude haute pression ou avec des pommes de douche,
- Le personnel intervenant ou assurant la maintenance des tours aéroréfrigérantes, la destruction, la rénovation des installations ou tout professionnel dont l'activité est proche des émanations d'aérosols d'une tour réfrigérante,
- Le personnel travaillant sur des procédés industriels susceptibles de générer une exposition,
- Les personnels de santé (la légionellose est une maladie nosocomiale),
- Les personnels des centres de thalassothérapie, centres de cure thermique.



Crédits: Pixabay



La légionellose se manifeste sous deux formes distinctes par leurs signes cliniques et leur sévérité : la forme pulmonaire (**maladie des légionnaires**), la plus fréquente et la forme fébrile sans pneumonie (**fièvre de Pontiac**).

LA MALADIE DES LÉGIONNAIRES :

Après une période d'incubation de 2 à 10 jours, la légionellose se manifeste par une infection pulmonaire aiguë avec toux, fièvre élevée, frissons, essoufflement, malaise, douleurs musculaires. D'autres symptômes associés et/ou complications secondaires peuvent venir compléter ce tableau : douleurs thoraciques, insuffisance rénale, signes neurologiques, signes digestifs (perte d'appétit, diarrhée).

La triade « Pneumonie - diarrhée - confusion mentale » doit faire rechercher une légionellose.

Le diagnostic doit cependant être le plus précoce possible pour la mise en route rapide d'un traitement antibiotique adapté. La guérison est en général complète, au bout de plusieurs semaines ou mois. Toutefois, la maladie peut évoluer avec deux types de complications : une insuffisance respiratoire irréversible et une insuffisance rénale aiguë, qui sont alors souvent fatales chez les personnes fragilisées ou immunodéprimées.



Cas particulier de la grossesse :

La légionellose ne semble pas avoir une plus grande fréquence ou gravité chez la femme enceinte.

LA FIÈVRE DE PONTIAC :

Après une incubation très courte (quelques heures), l'affection pseudo-grippale se déclare avec une forte fièvre, des frissons, des douleurs musculaires, des maux de tête. Cette forme passe souvent inaperçue du fait de la similitude avec d'autres maladies banales. La fièvre de Pontiac guérit en quelques jours, sans traitement.

Mesures préventives :

Une **surveillance** régulière des **concentrations** en légionelles (en unités formant colonies UFC/l selon la norme NFT 90-431) dans les installations à risque doit être pratiquée. Ces mesures de concentrations permettent de définir les niveaux d'action. (Niveau cible équivalent à une concentration $< 10^3$ UFC/l)

La protection collective est prioritaire et passe par des mesures techniques :

- Maintenir les installations en bon état en assurant la bonne circulation de l'eau,
- Eviter la stagnation des eaux,
- Choisir des matériaux peu sensibles à la corrosion et à l'entartrage,
- Maintenir une température supérieure à 50 °C en permanence en tout point du réseau afin de limiter le risque de développement des légionelles.

Mesure de protection individuelle préconisée en cas d'intervention : masque respiratoire à filtre P3 ou masque à ventilation assistée en fonction du niveau de risque.

En savoir plus...

- Prévention de la légionellose : les obligations par type d'installation et d'établissement : [Ministère de la santé](#)
- Légionellose : [Ministère de la santé](#)
- Légionelles et légionellose : [ANSES](#)
- Légionellose et milieu de travail – article de revue – 27 pages : [INRS/DMT](#)